

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 1<sup>er</sup> juin 2015

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 1<sup>er</sup> jour du mois de juin 2015, 20h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot et Benoit Bouchard. Le directeur général, la greffière-trésorière/directrice générale adjointe et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire suppléant procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2015.
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2015.
5. Période de questions :
  - 5.1 Membres du Conseil.
  - 5.2 Public.

**ADMINISTRATION :**

6. Dépôt du rapport financier 2014 et rapport de l'auditeur.
7. Dépôt des activités financières de fonctionnement au 30 avril 2015.
8. Dépôt des indicateurs de gestion.
9. Annulation du solde résiduaire – règlement #2015-989- Appropriation du surplus.
10. Association du Lac La Retenue.
11. Entente services aux sinistrés - Croix-Rouge.
12. Prolongation du contrat de transport urbain, de taxibus et de transport adapté.
13. Emploi administratif temporaire.
14. Embauche du personnel de surveillance.

**TRAVAUX PUBLICS :**

15. Adoption du règlement #2015-991 ayant pour objet de modifier le règlement #2013-950 sur les branchements privés d'eau potable et d'égout.
16. Avis de motion. Modification du règlement #2002-732 (stationnement de nuit).
17. Autorisation de dépenses - Bordure, muret et pavé au 135, rue des Émeraudes.
18. Ajout au contrat de construction de la nouvelle conduite d'adduction.
19. Réaménagement de la Côte de l'Église – Concept.

### **URBANISME :**

20. Permis d'agrandissement – 5085, avenue Royale.
21. Permis de rénovation – 5771, avenue Royale.
22. Permis d'agrandissement – 5452, avenue Royale.
23. Permis de lotissement – 5386, avenue Royale
24. Adoption du règlement #2015-992 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #2014-976.

### **LOISIRS :**

25. Protocole d'entente pour frais d'entretien des terrains de soccer.
26. Modification de la politique de tarification.

### **INCENDIE :**

27. Achat d'équipement

### **DIVERS:**

28. Période des questions.
  - 28.1 Membres du Conseil
  - 28.2 Public
29. Levée/Ajournement.

### **Résolution # 2015-151 «Adoption de l'ordre du jour»**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant:

19. Réaménagement de la Côte de l'Église – Concept.

### **Résolution # 2015-152 «Adoption du procès-verbal»**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2015 tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

### **Résolution #2015-153 «Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2015»**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses pour le mois de mai 2015, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

Monsieur le maire suppléant donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Terrain garage municipal

## **ADMINISTRATION**

*Les membres du Conseil municipal prennent acte de dépôt du rapport financier au 31 décembre 2014 et du rapport de l'auditeur.*

*Les membres du Conseil municipal prennent acte de dépôt du rapport des activités financières de fonctionnement au 30 avril 2015.*

*Les membres du Conseil municipal prennent acte de dépôt du rapport des indicateurs de gestion.*

### **Résolution #2015-154 « Annulation du solde résiduaire – règlement #2015-989 – Appropriation du surplus »**

**Considérant** que la municipalité de Boischatel a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 2015-989;

**Considérant** que l'emprunt n'a pas été financé de façon permanente;

**Considérant** que pour payer l'acquisition prévue au règlement 2015-989, la municipalité de Boischatel désire approprier à même le surplus accumulé un montant de 380 000\$;

**Considérant** qu'il existe un solde de 363 000\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**Considérant** qu'il y a lieu d'annuler le règlement d'emprunt n° 2015-989 car l'acquisition ne fera l'objet d'un emprunt.

**Pour ces motifs**, il est, par conséquent, proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement :

**QUE** le règlement n° 2015-989 soit annulé;

**QUE** la municipalité de Boischatel approprie à même le surplus une somme de 380 000\$ pour payer l'acquisition d'une partie du lot 5 300 163 tel qu'indiqué dans la description technique de M. Benoit Hottote en date du 9 mars 2015, minute 1142 ainsi que les frais afférents à cette acquisition prévue au règlement n° 2015-989;

**QU'UNE** copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**Monsieur le maire propose une période de questions relativement au dépôt du rapport financier 2014 avant que madame Sophie Antaya quitte la réunion.**

- Fonds de roulement
- Publication des résultats
- Remboursement capital et intérêt
- Endettement de la Municipalité

**Madame Sophie Antaya, greffière-trésorière/directrice générale adjointe, quitte à ce moment-ci la réunion.**

**Résolution #2015-155 «Contribution au Fonds de réserve de l'Association du Lac La-Retenu»**

**Considérant** la demande d'aide financière de l'Association du Lac La-Retenu;

**Considérant** que le montant prévu aux prévisions budgétaires 2015 est de 2 000\$;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accorder une aide financière au Fonds de réserve de l'Association du Lac La-Retenu pour un montant de 2 000\$.

**Résolution # 2015-156 «Entente services aux sinistrés Croix-Rouge/ Contribution 2015-2016»**

**Considérant** la demande de contribution annuelle relativement à l'entente pour le service aux sinistrés;

**Considérant** que le Conseil municipal est favorable à cette demande;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder au paiement de 0,15\$/per capita pour les services aux sinistrés entre la Croix-Rouge et la Municipalité pour un montant total de 1 071,30\$.

**Résolution # 2015-157 «Prolongement du contrat de transport urbain, de taxibus et de transport adapté »**

**Considérant** la demande du Réseau de transport de la Capitale (RTC) à l'effet de procéder à une prolongation du service de transport urbain, du transport adapté ainsi que la gestion du taxibus;

**Considérant** que la prolongation du contrat s'étendrait jusqu'au 4 décembre 2015;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'accepter l'extension du contrat des services ci-haut mentionnés jusqu'au 4 décembre 2015 aux conditions mentionnées dans la correspondance du RTC datée du 7 mai 2015.

**Résolution #2015-158 « Emploi administratif temporaire »**

**Considérant** les besoins administratifs pour le remplacement des vacances durant la période estivale;

**Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à une entente d'emploi avec la firme de recrutement Randstad.

**Résolution #2015-159 « Engagement de deux (2) surveillants du territoire »**

**Considérant** les nombreux règlements municipaux à faire respecter sur le territoire;

**Considérant** qu'il est important pour le Conseil d'assurer une présence sur le territoire en temps opportun;

**Considérant** la nécessité de procéder à l'engagement de deux (2) surveillants à la prévention, à la sécurité et à la surveillance du territoire de la Municipalité;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de procéder à l'engagement de :

Mesdames Sarah-Maude Vézina et Audrey Boulet comme surveillants à la prévention, à la sécurité et à la surveillance du territoire.

De plus, mesdames Sarah-Maude Vézina et Audrey Boulet seront autorisées à émettre des constats d'infraction pour les règlements municipaux (parcs, protection et sécurité incendie, nuisances, animaux, utilisation extérieure de l'eau potable, paix et ordre, circulation) en vigueur sur le territoire de la Municipalité.

En conséquence, le Conseil autorise également mesdames Sarah-Maude Vézina et Audrey Boulet à visiter et à examiner en tout temps, toute propriété mobilière et immobilière ainsi que l'extérieur et l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements ci-haut mentionnés y sont respectés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiment et édifice, doit recevoir cette personne et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ces règlements.

**TRAVAUX PUBLICS**

**RÈGLEMENT #2015-991**

**Avant pour objet de modifier le règlement # 2013-950 sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie.**

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier le règlement #2013-950 sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie.

**Considérant** qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot à la session régulière du 4 mai 2015;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement de modifier l'article 10.1 du règlement #2013-950.

**ARTICLE 1**

L'article 10.1 est modifié en y ajoutant le paragraphe suivant :

« L'obligation d'installer de tels appareils s'applique à un immeuble déjà érigé au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement; le propriétaire bénéficie toutefois, dans ce dernier cas, d'un délai de un (1) an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à ces obligations ».

**ARTICLE 2** : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Résolution # 2015-160 « Adoption du règlement #2015-991 »**

Il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'adopter le règlement #2015-991 ayant pour objet de modifier le règlement #2013-950 sur les branchements privés d'eau potable et d'égout.

**Résolution #2015-161 «Avis de motion - Modification du règlement #2002-732 (stationnement de nuit)»**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement #2015-994 ayant pour objet de modifier le règlement #2002-732 relatif à la circulation (stationnement de nuit).

**Résolution #2015-162 « Autorisation de dépenses – bordure, muret et pavé au 135, rue des Émeraudes»**

**Considérant** l'aménagement extérieur du terrain au Domaine de la Rivière;

**Considérant** que les travaux doivent être faits par différents fournisseurs;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller André Paré et résolu unanimement d'autoriser le directeur des Travaux publics à octroyer des contrats pour des bordures de béton et l'installation de muret et de pavé pour des montants n'excédant pas 25 000\$ taxes incluses.

**Résolution #2015-163 « Ajout au contrat de construction de la nouvelle conduite d'adduction»**

**Considérant** les travaux de construction de la prise d'eau brute;

**Considérant** l'état actuel de la partie de la chaussée qui n'était pas prévu au contrat;

**Considérant** le prix au bordereau de soumission de l'entrepreneur;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'autoriser la réfection de la section nord-ouest de la rue des Dunes, selon le prix prévu au bordereau.

**Résolution #2015-164 « Réaménagement de la Côte de l'Église – Concept »**

**Considérant** que le Conseil municipal désire avoir une ébauche de l'aspect visuel de la Côte de l'Église une fois le réaménagement effectué;

**Considérant** l'offre reçue de Lemay + DAA en date du 27 mai 2015;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'octroyer un mandat à Lemay + DAA afin de préparer un concept de réaménagement de la Côte de l'Église.

**URBANISME**

**Résolution #2015-165 « Permis d'agrandissement du 5085, avenue Royale »**

**Considérant** la demande de permis d'agrandissement du 5085, avenue Royale;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme demande, dans sa recommandation, certaines modifications au plan proposé aux fins de respecter les exigences du P.I.I.A en vigueur telles que :

- La fondation de la résidence existante et de l'agrandissement projeté devra être recouverte de crépi de béton ou d'un revêtement d'acrylique de couleur blanche;
- Les propriétaires devront s'engager à réaliser dans un délai raisonnable les travaux de rénovations extérieures qui contreviennent au règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments;
- Un plan d'ensemble réalisé par un professionnel devra être déposé afin d'autoriser le reste des travaux.

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter le plan d'agrandissement avec les modifications demandées par le Comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution #2015-166 « Permis de rénovation – 5771, avenue Royale »**

**Considérant** la demande de permis de rénovation au 5771, avenue Royale;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la demande respecte le P.I.I.A. en vigueur;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter le projet de rénovation du 5771, avenue Royale, tel que soumis.

**Résolution #2015-167 «Permis d'agrandissement d'un bâtiment agricole au 5452, avenue Royale»**

**Considérant** la demande de permis d'agrandissement d'un bâtiment agricole au 5452, avenue Royale;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que la demande respecte le P.I.I.A. en vigueur;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter le plan d'agrandissement du 5452, avenue Royale, tel que soumis.

**Résolution #2015-168 «Permis de lotissement et de démolition – 5386, avenue Royale»**

**Considérant** la demande de permis de lotissement et de démolition au 5386, avenue Royale;

**Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale – Avenue Royale;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la création du lot demandé avec les conditions suivantes :

- Le garage devra être démoli avant l'émission du permis de lotissement;
- Afin d'assurer l'intégration harmonieuse de la construction projetée sur le terrain, un plan du projet de lotissement indiquant l'aire disponible à la construction et l'entrée chatière doit accompagner la demande de permis de lotissement.

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter le projet de lotissement et de démolition d'un garage au 5386, avenue Royale avec les modifications demandées par le Comité consultatif d'urbanisme.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2015-992**

**Règlement modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives aux pentes de toit d'un bâtiment principal**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal juge nécessaire de faire une modification réglementaire aux fins de permettre les constructions

principales de style contemporain dans le cadre d'un nouveau développement résidentiel;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Michel Cauchon à la séance du 4 mai 2015;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

L'article 91, intitulé « **Pentes et matériaux de revêtement extérieurs permis dans le cas d'une toiture** », du chapitre 7, intitulé « **Architecture du bâtiment principal** », est modifié en remplaçant le premier paragraphe par les dispositions suivantes :

*« Le toit d'un nouveau bâtiment principal doit présenter un minimum de deux versants et chaque versant doit avoir une pente minimale de 3/12 à l'exception :*

1. *d'un toit vert;*
2. *d'un ajout ou du prolongement du toit d'un bâtiment principal existant qui présente une pente inférieure à 3/12;*
3. *d'un bâtiment de 3 étages et plus;*
4. *d'un bâtiment non-résidentiel;*
5. *d'un bâtiment situé dans les zones : H1-038, H1-039, H2-040, H2-041 et H2-042.*

*Sauf dans le cas des exceptions identifiés ci-dessus, la pente du toit d'un bâtiment principal ne peut varier de plus de vingt degrés (20°) par rapport à celles des bâtiments principaux situés dans un rayon de 30 mètres de celui-ci. »*

### **ARTICLE 2**

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **Résolution # 2015-169 «Adoption du premier projet de règlement #2015-992**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement #2015-992 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements aux fins de modifier les dispositions relatives aux pentes de toit d'un bâtiment principal.

### **LOISIRS**

### **Résolution #2015-170 « Protocole d'entente pour le partage des frais d'entretien des terrains de soccer»**

**Considérant** qu'il est nécessaire de signer une entente avec les municipalités de la MRC de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans

pour le partage des frais d'entretien des terrains de soccer avec l'Association de soccer des Premières Seigneuries (ASDPS);

**Considérant** que le Conseil municipal est favorable à cette entente;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, Yves Germain, et le directeur général, monsieur Carl Michaud, à signer ladite entente.

*Après discussions, le point « Modification de la politique de tarification » a été reporté à une prochaine séance*

## **INCENDIE :**

### **Résolution #2015-171 « Achat d'équipements »**

**Considérant** que le détecteur 4 gaz du Service Incendie est défectueux et ne peut être réparé;

**Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Bouchard et résolu unanimement d'autoriser le directeur du Service Incendie à procéder à l'acquisition d'un détecteur 4 gaz pour un montant n'excédant pas 1 500\$. Ce montant sera pris sur le fonds de roulement sur une période de 3 ans dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Monsieur le maire suppléant donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Afficheur – Entrée de ville
- Règlement toit plat
- Garage municipal

### **Résolution # 2015-172 « Levée de l'assemblée »**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21h56.

ASSISTANCE : 36 personnes

---

Yves Germain  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint